

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-1881

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 664 de la commission des finances

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 55, insérer l'article suivant:****Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »**

Substituer aux alinéas 1 et 2 l'alinéa suivant :

« I. – Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport présentant les enjeux relatifs à la préparation du rétablissement d'une frontière douanière avec le Royaume-Uni dans la perspective de la sortie de ce pays de l'Union européenne, les conséquences sur l'organisation des administrations compétentes, et les moyens supplémentaires nécessaires, le cas échéant. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement propose de remettre un rapport au Parlement sur la préparation du rétablissement d'une frontière douanière avec le Royaume-Uni (« Brexit »), dressant les enjeux pour l'ensemble des administrations concernées, et non uniquement la douane.